

Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de Partenaires CANAL+ GUINEE

Date limite de soumission : 27/02/2026

CONFIDENTIALITE

Aucune partie de ce document ne peut être révélée verbalement ou reproduite sans le consentement de CANAL+ GUINEE. Ce document, ses annexes associées et tous les attachements demeurent la propriété de CANAL+ GUINEE et devront lui être retournés à sa demande.

SOMMAIRE

1. Contexte et mission
 - a. Contexte
 - b. Avantages d'un Partenaire
 - c. Missions d'un Partenaire
2. Cahier de Charges
 - a. Conditions juridiques
 - b. Conditions financières
 - c. Conditions commerciales
3. Documents à fournir et délais
 - a. Eléments à fournir
 - b. Date limite de soumission
 - c. Questions et Explications
4. Critères d'évaluation

Annexes

1. Contexte et Mission

a. Contexte

CANAL+ INTERNATIONAL est un acteur de l'édition de chaînes ainsi que de la distribution d'offres de télévision payante. Dans le cadre de son développement à l'international et plus particulièrement en Afrique, et afin d'être au plus proche de ses clients, CANAL+ INTERNATIONAL a ouvert une filiale de distribution en Guinée en 2018.

CANAL+ GUINÉE a mis en place à travers le territoire un réseau de distribution de ses offres, les « Offres CANAL+ ». CANAL+ compte actuellement en Guinée plus de 2 700 points de vente. CANAL+ offre à ses abonnés plus de 400 chaînes, radios et services couvrant un grand nombre de thématiques (sport, cinéma, séries, actualités...) à travers des bouquets allant de 83 540 à 383 540 Francs Guinéen/mois.

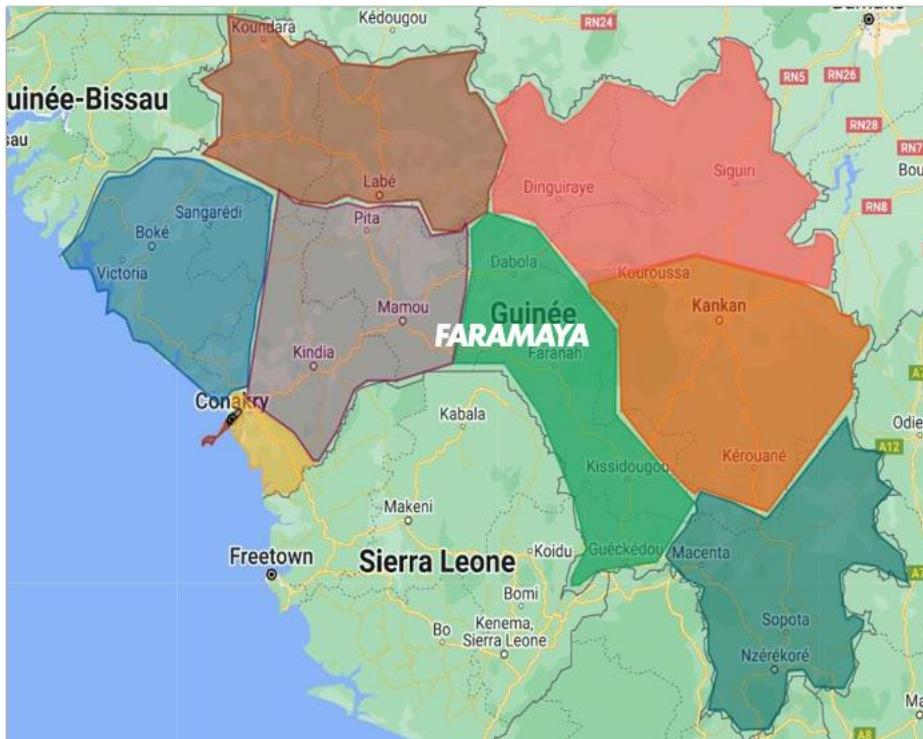
CANAL+ GUINÉE poursuit de manière constante son développement avec pour objectif de permettre à un grand nombre de foyers de bénéficier d'Offres variées et divertissantes et d'un service de qualité et de proximité.

Il est mis en place différents canaux de distribution au sein du réseau de CANAL+ GUINÉE qui se présente comme il suit :

QUALITE DE RESEAU	ROLE	MISSION	TYPE DE RESEAU
En propre CANAL+ GUINÉE	Boutiques en propre de CANAL+GUINÉE	Gestion directe par CANAL+ GUINÉE	Points de vente dédiés exclusivement à la commercialisation des Offres et services CANAL+
Partenaire Grossiste	Intermédiaire entre CANAL+ GUINÉE et le réseau de distribution indirect du Partenaire	Développer et gérer un réseau de distributeurs agréés commercialisant les Offres CANAL+	Réservation dans le point de vente d'un espace dédié à la commercialisation des Offres et services CANAL+

1. Dans le cadre du développement de son réseau de distribution en Guinée, CANAL+ GUINÉE souhaite recruter un Partenaire Grossiste pour participer à la gestion de ses activités de distribution sur le territoire de Faramaya : Superficie : 30 000 km²
2. Délimitation : Daloba, Faranah, Kissidougou et Macenta
3. Nombre de distributeurs agréés : 102
4. Parc actif : plus de 7 000 abonnés

Voici le secteur concerné sur la cartographie guinéenne :



Le Partenaire ne sera pas exclusif sur sa zone. Le présent document a pour but d'informer les potentiels candidats et les amener à manifester leur intérêt en présentant leur structure et leur candidature.

b. Avantages d'un Partenaire

- Nourrir l'image de votre société en vous associant à une marque forte synonyme de valeur et de qualité,
- Etre un acteur majeur de la croissance de CANAL+ en Guinée,
- Vendre un produit à forte valeur,
- Bénéficier d'une rémunération attractive.

c. Missions d'un Partenaire

Les missions d'un Partenaire sont les suivantes :

- Animer et piloter un réseau de distributeurs agréés (un distributeur agréé est un point de vente qui commercialise les produits et services CANAL+ et dédie un espace pour cette activité) :
 - Tout agrément de distributeurs agréés doit être validé au préalable par CANAL+ GUINÉE via un comité d'agrément. CANAL+ GUINÉE se réserve le droit d'enlever l'agrément à un distributeur si ce dernier ne respecte pas ses missions.

- Constituer une force commerciale suffisante en nombre et formée au préalable pour remplir ses fonctions de formation et d'animation des distributeurs agréés ;
- Assurer le développement de son réseau via un maillage optimal ;
- Former le réseau de distribution en mettant à sa disposition les argumentaires de ventes et les outils d'aide à la vente fournis par CANAL+ GUINEE ;
- Faire respecter par chacun de ses distributeurs agréés l'ensemble de ses missions et obligations qui sont entre autres :
 - Réaliser les objectifs de vente mensuels définis par CANAL+ GUINEE,
 - Utiliser l'outil d'aide à la vente (CGA ou myPOS) pour effectuer les saisies de ses transactions,
 - Respecter les consignes merchandising définies par CANAL+ GUINEE ainsi que le discours de vente enseigné lors des différentes formations,
- Gérer et anticiper un stock de matériels, préalablement acheté à CANAL+ GUINEE, suffisants pour la livraison de ces distributeurs agréés ;
- Approvisionner les distributeurs agréés du réseau en éléments de visibilité fournis par CANAL+ GUINEE ;
- Etre en achat/vente avec le réseau de distributeurs agréés ;
- Collecter pour le compte de CANAL+GUINEE les revenus issus de la commercialisation des abonnements et de la vente des matériels par les distributeurs agréés et les reverser à CANAL+ GUINEE.

2. Cahier des charges

a. Conditions juridiques

- Ne pas être un distributeur d'un produit ou de services concurrents aux activités de CANAL+,
- Etre une société de droit Guinéen, dotée de la personnalité morale constituée sous forme de société commerciale (SARL, SA ou SAS). Cette condition exclut de la soumission, toute entreprise individuelle n'ayant pas une personnalité morale distincte de la personne physique,
- Etre immatriculé au Registre de commerce et du Crédit Mobilier,
- Relever d'un régime réel d'imposition,
- Etre assujetti au paiement de la TVA
- Etre à jour de ses obligations fiscales, tant déclaratives que contributives,
- Les dirigeants du soumissionnaire ne doivent pas faire l'objet d'une condamnation civile, commerciale ou pénale, ni de mesure de privation de leurs droits civiques en cours ou durant les trois années précédentes la date de la soumission,
- Avoir une police d'assurance couvrant les risques professionnels,
- Avoir un siège social et une adresse géographique.

CANAL+ GUINÉE entend associer ses Partenaires au respect des principes liés à la protection des données personnelles, à l'anti-corruption et à la conformité aux lois et textes en vigueur. Le Partenaire aura l'obligation de respecter ces principes de conformité, à cet effet :

- il devra adhérer et respecter l'ensemble des règles de compliance du groupe relatives à la protection des travailleurs, l'absence de travail des mineurs, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et la protection des données ;
- ne doit pas avoir comme mandataires sociaux/dirigeants une personne politiquement exposée, ou disposant d'un mandat public, ou occupant un poste dans la fonction publique.

b. Conditions financières

- Avoir des coordonnées bancaires,
- Justifier d'une bonne santé financière,
- Fournir une garantie bancaire couvrant le chiffres d'affaires sur le secteur attribué.

c. Conditions commerciales

- Avoir une expérience d'au moins 2 ans dans la distribution de produits et de services,
- Avoir une bonne connaissance du territoire national et justifier d'une bonne implantation dans le secteur choisi,
- Disposer en ce moment ou s'engager à mettre en place une structure comprenant à minima un responsable du réseau de distribution, un comptable et un logisticien,
- Disposer d'une organisation logistique et de transport permettant le stockage, la gestion et la livraison des matériels et des éléments de visibilité sur son secteur d'activité ainsi que la gestion des retours dans le cadre de la mise en place d'un service après-vente,
- Disposer d'un équipement informatique et d'une connexion Internet.

3. Documents à fournir et délais

a. Eléments à fournir

Informations à fournir dans un document unique de présentation :

- Présentation de l'entreprise : Forme Juridique, Statuts et domaine d'activité,
- Descriptif du domaine d'activité et ses réalisations,
- Présentation du bilan de l'activité des 2 dernières années,
- Motivation de la candidature de la structure, ambitions et stratégie commerciale de développement,
- Présentation d'un business plan réaliste sur un (1) exercice incluant notamment :
 - Développement du réseau (création de points de ventes, vente à domicile ...) ;
 - Le volume d'activité prévisionnel : recrutements, réabonnements ;
 - Les investissements à prévoir : logistiques, aménagements, animations, merchandising ;

- Ressources humaines à mobiliser.

Autres éléments à fournir :

- Copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier,
- Copie de la déclaration fiscale d'existence (DFE) ou le cas échéant, une attestation de DFE,
- Copie des statuts de l'entreprise,
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité,
- Attestation de la police d'assurance,
- Cartographie du réseau de distribution propre et/ou associé,
- Références à contacter sur l'expérience de la structure dans le domaine de la distribution.
- Copie du relevé d'identité bancaire de la société ;
- Extrait du casier judiciaire du dirigeant ;

b. Date limite de soumission

Votre offre doit être soumise, au plus tard le 13/02/2026. La proposition est à adresser par courriel à l'adresse suivante : nene.diaby@canal-plus.com

Le soumissionnaire peut, en plus s'il le souhaite, déposer son dossier physique au siège de CANAL+ GUINEE, BATIMENTS 9&10, IMMEUBLE PLAZA PLATINIUM, KIPE, BP 6644- CONAKRY- REPUBLIQUE DE GUINEE

c. Questions et Explications

Toute demande d'explication et de communication relative à cet appel à manifestation d'intérêt doit être adressée directement à la Direction des Ventes de CANAL+ GUINEE à l'adresse suivante : nene.diaby@canal-plus.com

4. Critères d'évaluation

Les soumissionnaires seront évalués sur la base des critères suivants. Ils seront notés sur 20 selon le barème suivant :

Juridique	Solidité Juridique et organisationnelle de la structure	5
Financier	Chiffre d'affaires sur les 2 années passées	10
Commercial	Connaissance, Expérience de l'activité de distribution et motivation	5

Seuls les candidats retenus à l'issue des évaluations, seront invités à présenter leur dossier dans les locaux de CANAL+ GUINEE. Le dossier sera présenté aux équipes de CANAL+ GUINEE qui conduiront les entretiens de sélection.

CANAL+ GUINÉE reste libre de choisir ses co-traitants. Elle ne peut être contrainte de choisir ou de retenir un candidat, quelle que soit sa note finale et ce, sans que le candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou dommages et intérêts.

Il est expressément rappelé que le présent document n'a pas valeur contractuelle, à ce titre il ne crée aucune obligation à l'égard de CANAL+ GUINÉE, ni à l'égard de son destinataire.

ANNEXES

Annexe 1 - Formulaires de demande

(A remplir et à envoyer avec les éléments du dossier de candidature)

1. PARTIE DE L'APPLICATION

1.1 IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	
Nom de la structure	
Statut juridique	
Date de création	
Siège social	
Adresse	
Ville	
Téléphone	
Courrier	
Site internet	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce	
Numéro d'identification fiscale	
Fiscalité	

1.2 IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

1.3 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	
Nom	
Prénom	
Position	
Téléphone	
Courriel	

1.4 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	
Objectif principal	
Présentation de l'activité principale	
Autres activités	

Annexe 2 - Indépendance

(A signer et à envoyer avec les éléments du dossier de candidature)

Le Soumissionnaire reconnaît qu'il est conscient et accepte que :

CANAL+GUINEE et le Soumissionnaire sont des personnes juridiquement et financièrement indépendantes, agissant chacune en son nom propre et sous sa seule responsabilité, sans aucun lien de subordination à l'autre.

Aucune des deux sociétés n'est réputée être le représentant de l'autre et ne peut agir ou s'engager pour le compte de l'autre. Chacun d'entre eux demeure seul responsable de ses actes, allégations, engagements, services, produits et personnel, notamment à l'égard de ses clients et des tiers.

L'appel à manifestation d'intérêt ne peut en aucun cas être considéré comme une entreprise ou un projet d'entreprise entre CANAL+GUINEE et le Soumissionnaire, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements pris par celui-ci dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

CANAL+ ne saurait être tenu pour responsable ou co-responsable des investissements, engagements ou promesses que les candidats pourraient faire ou convenir de faire avant, pendant ou après la phase de présélection.

Signature du représentant légal
Faire précéder la signature de la mention : **Lu et approuvé**